



LA CHAISE-DIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Armelle SAVINEL, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 18 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : SAVINEL Armelle, SPECEL Gérard, TISSIER Alice, CARESMIER Guillaume, CHAMBON Régine, DEHEPPE Marie, DUPON Dominique, LAVERROUX Yannick, MARION Olivier, ROSSI Patrick, VIALANEIX Bernard, BOUDET Gérard, FLEURY Carine

Excusé ayant donné procuration : ABONDANCE Aurélie à SAVINEL Armelle, FRAIOLI Marine à CHAMBON Régine

Secrétaire de séance : DEHEPPE Marie

2026-073 - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Rapporteur : TISSIER Alice

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

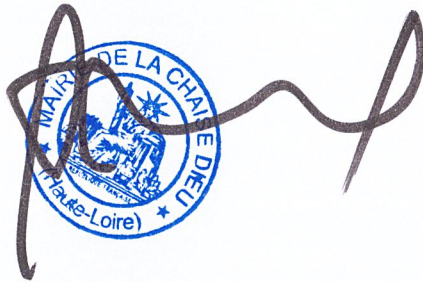
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,
Armelle SAVINEL, Maire



Le secrétariat de séance,
Marie DEHEPPE, Conseiller

